

La garantie individuelle inconditionnelle de ressources : quel combat politique ?

Le 18 novembre 2020, le rassemblement de 6 fondations dont l'ITS fait partie a organisé un débat sur le thème du revenu minimum garanti. Ce débat en ligne a attiré plus de participants que n'aurait pu le faire une réunion dans les locaux du Maltais rouge. Mais on peut regretter que, d'une part, il se soit largement limité aux exposés d'Anne Eydoux et de Nicole Teke – la présence, par exemple, d'ATD Quart Monde, du Strass¹, aurait été du plus grand intérêt – et d'autre part qu'il n'ait même pas éclairci la différence entre la garantie de ressources et le revenu universel.

Cependant, les deux intervenantes partagent un même objectif. Elles rejettent le chômage de masse, le chômage de longue durée, la précarité, la pauvreté ; un système qui livre aux employeurs une masse de salariés toujours disponibles, une « armée de réserve » taillable et corvéable à merci. Ce sont donc des projets politiques qu'elles ont esquissés et qu'il convient d'apprécier.

La position d'Anne Eydoux, hostile aux revenus garantis ou universels, est bien connue. Elle a pu l'exprimer très souvent, elle est proche de celle que Stéphanie Treillet a exposée en 2016 à l'ITS lors d'un débat avec Baptiste Mylondo, pionnier du revenu universel. On peut la présenter comme l'expression d'une approche syndicale classique : hors d'un bon vieux salariat, pas de salut. Un salariat donnant les moyens de bien vivre, accessible à tous, exempt de harcèlement ou autre domination malvenue, antithèse de ce qu'on peut constater dans des pays comme les États-Unis ou le Royaume Uni. À brûle-pourpoint, lors du débat, elle cite l'enseignement comme domaine où un tel emploi devrait s'accroître. Comme dans celui des soins et en général de l'accompagnement et du développement des individualités, de la crèche au grand-âge, l'accroissement des effectifs et des équipements qu'il requière paraît en effet sans limite.

À moins d'accroître encore les participations individuelles et donc les inégalités, cet accroissement doit être financé par l'impôt. Il est douteux que l'objectif de satisfaction d'une telle demande, en grande partie informulée, soit possible dans un environnement de salaires hiérarchisés et croissant avec l'ancienneté. Chacun peut d'ailleurs constater tous les jours que le personnel qui se consacre ainsi à l'accompagnement des individualités, dans l'enseignement et ailleurs, doit être guidé par l'envie de le faire, pas par la seule nécessité de gagner sa vie.

Il est certain que le taux d'emploi en France est exceptionnellement bas pour un pays de l'OCDE² et que l'étude des origines et des conséquences de cette situation doit éclairer les choix politiques. Augmenter de 10 points le taux d'emploi en France ferait disparaître totalement le chômage de catégorie A, c'est-à-dire celui des chômeurs à

1. Strass, sigle du syndicat du travail sexuel en France.

2. La définition de l'OCDE est très large : elle définit comme taux d'emploi le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant accompli au moins une heure de travail rémunéré dans la semaine d'enquête. Selon les dernières données disponibles, ce taux était en France de 65%, contre 74% au Royaume Uni et 77% en Allemagne.

plein temps et cherchant un emploi. À la seule condition qu'ils aient travaillé 1 heure dans la semaine...

Les projets politiques qui se fixent pour objectif la disparition du chômage d'une certaine durée doivent naturellement mettre sur la table dans quelles conditions d'investissements, de place donnée au secteur productif, d'horaires de travail, de rémunération, de flexibilité et de mobilité ils pensent l'atteindre, et à quel terme.

Jusqu'à récemment porte-parole du Mouvement français pour un revenu de base, Nicole Teke a quitté celui-ci, ce qui a naturellement affaibli son argumentation. Elle en est venue à parler du revenu de base comme d'une « utopie », une utopie devant donc guider des actions à long terme.

Mais comme Baptiste Mylondo puis Benoît Hamon en 2017, le mouvement qu'elle a quitté promeut un revenu universel qui serait distribué à tous, sans condition. L'abondante documentation qu'il produit montre que sa réflexion évolue, mais l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion n'est pas sa priorité. Son principe fondamental, donner une allocation à tous les habitants, paraît étrange : pour un grand nombre d'entre eux, ce serait de l'argent de poche certainement bienvenu³, mais une partie (et parfois plus) repartirait dans les caisses de l'État sous forme d'impôt sur le revenu. La raison de cette vaste distribution : elle « *élimine les phénomènes de stigmatisation propres au système d'aides ciblées sur les plus pauvres* ». Sympathique explication, mais qui traduit un projet politique cherchant à éviter des affrontements à l'intérieur des systèmes hiérarchiques qui structurent nos sociétés.

La façon dont une réforme sociale est mise en place est fondamentale : arrachée aux couches dirigeantes par une mobilisation de masse, elle témoigne d'une modification du rapport des forces sociales qui cherche généralement à aller au-delà de cette réforme ; octroyée par le gouvernement, comme l'a été la semaine de 35 heures, elle résulte d'une négociation entre les pouvoirs en place et ne bénéficie qu'aux couches sociales déjà bien placées.

Dans ce contexte, il est intéressant de résumer les arguments d'Aude Vidal, une auteure partisane pendant quelques années d'un revenu d'autonomie mais l'abandonnant car voyant désormais dans le salariat le lieu de la rupture de l'isolement, de la formation du lien social⁴. Un revenu garanti permettrait aux bénéficiaires les plus pauvres de consommer davantage, voire de se la couler douce au soleil⁵ ; en revanche, il ne leur permettrait pas de sortir de l'isolement : « *Le revenu garanti met peut-être les exclu.e.s du marché du travail à l'abri du besoin matériel mais pas de la solitude et de l'ennui.* » Mais elle n'explique en rien en quoi sa perspective de l'emploi – « *réparation, restauration du bâti, soin aux personnes, agriculture « bio » paysanne*⁶ » – peut sortir les intéressé.e.s de leur isolement. Dans ce sens, son rejet du revenu d'autonomie, quoi qu'on pense de celui-ci, peut être considéré comme un

3. « Universel : tous les membres de la communauté le reçoivent, quels que soient leurs revenus ou leurs situations professionnelles. » Grandes caractéristiques du revenu de base, mouvement français pour un revenu de base, janvier 2021.

4. Aude Vidal, *Le revenu garanti : une utopie libérale*, Le monde à l'envers, 2020.

5. *Ibid.*, p. 31 et 32.

6. *Ibid.*, p. 28.

abandon de ceux qui souffrent de la pauvreté. Car si elle rejette le revenu de base comme solution unique – ce qui est juste – elle n’esquisse aucun projet mobilisateur du plus grand nombre, pour plus d’autonomie ; en outre, sa référence aux *exclu.e.s du marché du travail* est par trop limitative.

En effet – et la pandémie l’a révélé pleinement en 2020 – la pauvreté ne frappe pas que des chômeurs de longue durée. Comme en témoigne notamment le recours accru à l’aide alimentaire, elle a aussi frappé de plein fouet des travailleurs qui enchaînaient des contrats courts, peu payés. La pauvreté touche aisément (et heureusement pas nécessairement pour de longues périodes) ceux qui enchaînent des emplois à temps partiel, alternent chômage et travail. Chacun peut calculer ce que touche comme allocations chômage ou, pire, comme indemnités journalière d’assurance maladie un salarié faisant 24 heures par semaine au SMIC⁷. En outre, parmi les « bénéficiaires » des minima sociaux, on compte des millions de retraités en-dessous du seuil de pauvreté, des handicapés et bien sûr les « bénéficiaires » du RSA, et certains moins de 25 ans n’ont aucune ressource reconnue.

Un autre reproche qu’adresse Aude Vidal au revenu d’autonomie, c’est la dépendance qu’il entraîne vis-à-vis de l’État. Mais tous ceux qui actuellement s’en sortent difficilement combinent la pénurie et la dépendance envers des services sociaux municipaux, départementaux ou étatiques, voire des associations ; leurs possibilités de choix se réduisent à rien ou presque.

Le Mouvement français pour un revenu de base détaille d’ailleurs à loisir la complexité excessive du système actuel et ses tutelles, l’importance des cas de non recours aux allocations disponibles. Dans son argumentation, le mot-clé à retenir est l’inconditionnalité. Car cette inconditionnalité doit être un moyen de desserrer la tutelle de l’État sur ses bénéficiaires occasionnels ou permanents, de leur permettre de réintégrer plus facilement, s’ils le souhaitent, le champ de l’action collective, de ne plus faire de distinction à travers les multiples allocations entre les « travailleurs » et les autres.

Permettre à celles et ceux que la dépendance vis-à-vis des institutions et de leur maquis plonge dans l’exclusion de retrouver leur autonomie, éviter que des retraités, des travailleurs précaires ou non tombent temporairement ou durablement dans la pauvreté, tel serait l’objectif de la garantie minimum individuelle inconditionnelle de ressources. Et loin d’être une « utopie », elle est un outil indispensable à la réunification sociale des couches qu’on appelle populaires – par opposition à celles qui ne le sont pas.

Un outil indispensable notamment pour casser les ghettos, les zones dites de non-droit. Toutes celles et tous ceux qui vivent dans le dénuement ne vivent pas dans des quartiers où la vie est difficile, et tous ceux qui vivent dans ces quartiers ne sont heureusement pas démunis. Mais le premier acte de la réintégration sociale doit être de faire disparaître les gangs qui emploient comme remparts des habitants qui ne peuvent pas déménager. Cette suppression passe par la disparition à très court terme

7. L’horaire de 24 heures par semaine est l’horaire théorique minimum d’un contrat de travail à temps partiel. Au smic, 1 066 euros bruts par mois.

des billets et des pièces et leur remplacement par la carte unique de paiement⁸, et par la nationalisation du commerce des drogues récréatives. Une telle disparition supprime les revenus des petits trafics et le travail au noir, la prostitution dans ses formes les plus ignobles. Mais elle prive du même coup des centaines de milliers de ménages de revenus nécessaires à leur subsistance. C'est dans ce contexte que s'impose de façon indissociable la garantie individuelle inconditionnelle de ressources (un montant pour chaque adulte, un montant pour chaque enfant), attribuée automatiquement à tous, en complément des ressources dont ils disposent lorsqu'elles n'atteignent pas ce plancher⁹. Elle élimine du même coup l'enchevêtrement des « minima sociaux » et leurs compléments byzantins.

En tant que programme politique, la réintégration sociale de celles et ceux qui sont privés de tout pouvoir sur leur existence ne peut se limiter à l'obtention par les habitants d'un revenu n'obligeant ni à s'abîmer la santé en raison des privations ou des substances douteuses, ni à priver les enfants d'un minimum de loisirs choisis, ni à quémander des aides, ni à trafiquer. Il s'attachera aussi à l'unification du marché du logement¹⁰ et à celui d'un système de santé libéré de l'éparpillement et du paiement à l'acte. Mais la garantie individuelle inconditionnelle de ressources est une mesure essentielle pour permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de retrouver quelques moyens de participer à la vie collective et pour libérer notre société de l'emprise des multinationales du trafic.

Jean Michel Kay

8. La proposition 16 du *Rapport* du Comité Action publique 2022 de juin 2018 prévoit ce qu'il appelle une société « zéro cash » pour « simplifier les paiements et lutter mieux contre la fraude fiscale » et le banditisme. Mais il s'abstient d'en tirer les conséquences sociales et n'est pas gêné par la prise en main progressive du paiement quotidien sur téléphone mobile par les multinationales du marketing genre Apple, Google, Samsung, ou l'application Paylib. La carte unique de paiement à instituer aurait aussi un objectif unificateur et de lutte contre le surendettement. Elle est rendue possible en France par l'autonomie du réseau CB, distinct des réseaux Mastercard et Visa.

9. La déclaration sociale nominative (DSN) permet déjà à l'ensemble État plus organismes sociaux de connaître au mois le mois les salaires versés aux salariés du secteur privé (à l'importante exception de ceux qui travaillent pour des particuliers), leur inscription à Pôle emploi, leurs arrêts de travail ; elle sera étendue à l'ensemble des fonctions publiques d'ici 2022. Sa généralisation peut facilement être envisagée aux revenus des professions non salariées.

10. Depuis les années 1970, il y aurait en France trois populations distinctes : celle qui y habite, celle qui y habite dans des logements sociaux, celle qui n'a pas de logement.